

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 22 (1934)

**Heft:** 432

**Artikel:** Toujours le droit au travail de la femme mariée

**Autor:** E.Gd.

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-261611>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

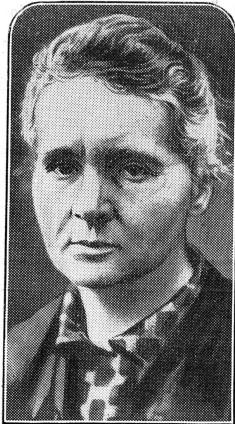
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

**Mme Curie**

(1867-1934)



Cliché Mouvement Féministe

Une des femmes les plus illustres du monde, la plus populaire, peut-être, vient de mourir au Sanatorium de Sancellemoz, en Haute-Savoie, d'une anémie pernicieuse provenant de l'altération de plusieurs organes, à la suite de ses expériences de radium. Sa mort met en deuil l'humanité entière.

Née à Varsovie où elle fit ses premières études, Marie Skłodowska vint à Paris en 1892 et y travailla d'abord comme simple préparatrice dans le laboratoire de Lippmann. Son extraordinaire intelligence fut remarquée du professeur; il l'admit parmi ses élèves et elle passa sa licence. Deux ans après, la jeune Polonoise épousa Pierre Curie et tous deux entrèrent dans le laboratoire du professeur Becquerel, qui venait de découvrir le rayonnement de l'uranium, ou, comme le baptisa plus tard Mme Curie, la radioactivité.

La vie du jeune couple était tout entière sacrifiée à la science et leur collaboration était si intime qu'ils purent, en toute sincérité et modestie, s'attribuer l'un à l'autre la fameuse découverte qui allait bouleverser le monde, Mme Curie disait:

**Une nomination à Neuchâtel**

A la suite de la démission de M. Fatton, assesseur de l'autorité tutélaire, le parti socialiste neuchâtelois, auquel se rattachait le démissionnaire, a décidé de faire droit aux revendications féministes et a présenté une candidature féminine: celle de Mme Arthur Lugubrial, membre du Comité suffragiste de La Chaux-de-Fonds. Le Conseil d'Etat vient de procéder à cette nomination, à la satisfaction de toutes nos amies féministes, que nous félicitons de ce succès.

**L'Idée marche... à tout petits pas**

Au Grand Conseil du canton de Lucerne, nous apprend notre confrère, le *Schweizer Frauenblatt*, une motion a été déposée par le parti socialiste demandant que les femmes soient déclarées éligibles à la Commission scolaire.

**Glané dans la presse...****Les femmes n'ont pas inventé la poudre...**

De notre collaboratrice, Mme Vuillomenet-Chalande, cet alerte petit morceau dans Notre Samedi soir:

Eh! non, pas même la poudre de riz! Mais elles ont peut-être fait mieux... Voyons un peu la question. D'abord, c'est un fait, innombrables sont les femmes qui prennent actuellement, dans tous les pays, des brevets d'invention, et cela uniquement, feignons de le croire, pour narguer Voltaire qui disait dédaigneusement: « Il n'y a pas d'inventrice! » Excusons-le de n'avoir pas prévu la grande Mme Curie.

Vous pensez peut-être que la femme-inventeur est un phénomène particulier au XX<sup>e</sup> siècle. Dé trompez-vous. Plongeons dans l'antiquité et nous y rencontrons Pamphila qui, dans l'antique Pline l'Ancien, inventa le métier à tisser la soie; ou l'imperatrice chinoise qui enseigna à ses sujettes l'art de filer, la Juive Noémi qui rendit le même service à ses compatriotes, de même que la Péruvienne Mamma Oella.

La grande Sémiramis s'évada des préoccupa-

« Nous avons tout découvert ensemble et il serait difficile de séparer le travail de l'un du travail de l'autre ». Comme l'écrivait Henri Poincaré: « Il y a là surtout une action morale, action sans prix, et nous n'avons pas de balance pour la peser ».

On sait cependant que c'est Mme Curie qui, étudiant l'ionisation des sels d'uranium, constata une anomalie révélant la présence de corps inconnus. Son mari abandonna ses propres recherches sur les cristaux et se joignit à elle pour dégager le corps mystérieux. En juillet 1898, ils purent annoncer la découverte du polonium, et, en décembre de la même année, celle du radium. Puis, la savante équipe conjugale se spécialisa, lui dans l'étude des propriétés du radium, elle dans la préparation des sels de radium purs. La mort tragique de Pierre Curie, écrasé en avril 1906 par un camion, interrompit la féconde collaboration et Mme Curie poursuivit seule les recherches interrompues.

Le retentissement dans l'univers entier de la découverte, qui révolutionnait les sciences physiques et mettait en main des hommes un moyen de lutter contre de terribles maladies, a valu des honneurs sans nombré à ces deux géants de la science, fleurs jetées sous les pas de deux travailleurs si acharnés à explorer la *terra incognita* qu'était avant eux la science des atomes, que Pierre Curie disait parfois à sa femme: « Elle est pourtant dure la vie que nous avons choisie ».

Mme Curie reçut, en 1903, le prix Nobel de physique qu'elle partagea avec son mari et Becquerel et, en 1911, le prix Nobel de chimie dont elle fut l'unique titulaire, seule femme au monde ayant obtenu deux fois la fameuse récompense; elle reçut aussi la grande médaille de la Société royale de Londres, fut nommée membre d'honneur de presque toutes les grandes sociétés scientifiques et universitaires, et aussi membre de l'Institut de coopération intellectuelle de la Société des Nations. Elle a été membre de l'Académie de médecine, et après la mort de son mari, a été nommée professeur à la Faculté des sciences de Paris, la première femme appelée à un poste si élevé, puis directrice de l'Institut radium, fondation Curie, où elle donna jusqu'à sa mort son fameux cours sur la radioactivité.

Dans le petit livre qu'elle a consacré à son mari, Mme Curie disait son fait à la société:

« Pour le don admirable de soi-même et pour les magnifiques services rendus à l'humanité, quelle est la compensation que notre société offre aux savants? Ces serviteurs de l'idée dispensent-ils des moyens de travail qui leur sont nécessaires? L'exemple de Pierre Curie et de tant d'autres montre qu'il n'en est rien et que, pour conquérir les moyens de travail acceptables, il faut le plus souvent, avoir d'abord éprouvé sa jeunesse et ses forces dans des soucis quotidiens. Notre société, où règne un aré désir de luxe de jouissance et de richesse, ne comprend rien à la valeur de la science ». En contradiction avec ces paroles amères, deux magnifiques dons parvinrent cependant à Mme Curie, celui des femmes des Etats-Unis, soit 150.000 dollars « pour acheter un gramme de radium » et celui de quelques mécènes américains, 50.000 dollars, qu'elle offrit à l'hôpital des cancéreux de Varsovie pour qu'il pût aussi se procurer le précieux et coûteux radium.

Inflexiblement attachée au service de son idéal, poursuivant son œuvre sans défaillance, la grande savante ne fut pourtant ni une doctrinaire ni une réplique de l'homme: elle sut demeurer modeste sous le soleil de la gloire, elle se dévoua à son mari, à ses deux filles; elle aimait son logis sans luxe, où elle cousait et cuisinait. D'abord réservé et timide, elle s'intéressait pourtant vivement à ses élèves et le leur prouvait. Et elle était féministe de cœur, sans avoir le temps bien entendu de participer aux manifestations en faveur de notre cause, mais toujours prête à lui donner l'appui de son nom, comme une chose toute naturelle, dès que cela était utile: on l'a bien vu, lors des débats au Sénat français sur le vote des femmes, lorsqu'en sénateur invoqua son exemple comme un argument contre le suffrage féminin, par la réponse qu'elle fit immédiatement tenir à nos amies de l'Union française pour le suffrage!

Pierre Curie écrivait un jour à la jeune Polonoise, bouleversée par les malheurs de son pays sous l'oppression russe: « De votre rêve patriotique, de notre rêve humitaire, de notre rêve scientifique, de tous ces rêves-là, le dernier seul est, je crois, légitime... » Et la science devint le rêve de la vie de Marie Curie. Elle combla de ses joies austères, elle ornra son front des lauriers du triomphe et, finalement, la fit mourir en beauté, victime d'une science qu'elle créa.

Jeanne VUILLOMENET.

**IN MEMORIAM**

**Paul Pettavel**  
(1861-1934)

Un grand ami du journal où paraissent ces lignes, un suffragiste convaincu de la première heure, vient de nous quitter dans sa 74<sup>e</sup> année.

Ancien pasteur à La Chaux-de-Fonds, — à Genève aussi où il exerça un ministère de quelques mois, — il fut aussi rédacteur de *l'Essor* pendant un certain temps, et fondateur et rédacteur de cette vaillante petite *Feuille du Dimanche*, qui, chaque semaine, distribuée gratuitement dans dix mille ménages, commentait les événements du jour et les éclairait à la lumière de l'Évangile. Ce petit journal accueillit toutes les nouvelles féministes, et le grand cœur généreux de Paul Pettavel était toujours prêt à nous encourager.

Sa recherche sincère d'un meilleur état social fit de lui un apôtre, mais il n'adhéra à aucun parti, à aucune tendance... Sa principale caractéristique était l'ardeur généreuse mise au service d'une très belle intelligence et d'une vaste culture. Il exerça de ce fait une très grande influence sur la jeunesse des Unions chrétiennes, qu'il suivit de très près pendant nombre d'années.

A ce fougneux polémiste chrétien qui fut de notre grand: famille suffragiste et s'en honorait, nous disons notre adieu ému et amical. Sa mémoire demeurera vivante chez tous les suffragistes qui ont connu le cher défunt, comme dans les annales de La Chaux-de-Fonds.

J. V.

**M. C. Peillon**

Si M. Peillon, qui vient de s'éteindre à Peseux dans un âge avancé, n'a fait partie d'aucun groupe suffragiste, il convient néanmoins de rappeler ici sa mémoire; car c'est lui qui, en 1932,

prémière la théorie de l'élasticité des métallos. Pour construire la tour Eiffel, on a utilisé ces lois, mais le nom de Sophie Germain ne figure pas parmi les 75 noms de savants inscrits sur un des pylônes de la tour. L'ingratitude est une toute vilaine chose et je me demande qui peut bien l'avoir inventée? Naturellement pas la femme puisqu'elle n'invente rien!!!

**Une femme auteur dramatique**

De la chronique théâtrale de l'Oeuvre, sous la signature d'Edmond Séo, ce jugement qui prouve que, contrairement à ce que l'on prétend souvent, la femme peut écrire pour le théâtre avec autant de talent que n'importe quel homme.

Le nom et le talent de Mme Anne Valvray nous ont été révélés, voilà quelques années, lorsqu'elle fut représentée un petit acte intitulé *La Visite*. Il contenait de bien jolies qualités de dialogue, d'observation, marqua une trace durable.

Nous pensions bien que l'auteur ne s'en tiendrait pas là, et il ne s'en tint pas là, en effet, puisqu'il écrivit, peu après, une œuvre beaucoup plus importante, *Tante Marie*.

...L'œuvre, d'une délicate émotion, d'une ironie et d'une mélancolie, nous conte les aventures d'une de ces créatures « en marge » du bonheur, de l'amour, de la vie, voulues un peu malgré elles à l'effacement, au dévoûment altruiste, au sacrifice, et comme les familles en comptent quelques-unes! Dès son adolescence, la petite Marie se sacrifia ainsi à l'éducation de deux enfants; et puis, lorsque sa sœur Juliette se maria avec un brave garçon nommé Eugène (cet Eugène, Marie l'aimait secrètement), la jeune fille délaissée, se revancha naturellement, instinctivement, irrésistiblement, en devenant la compagne,

déposa au Synode de l'Eglise évangélique neu-châteloise, indépendante de l'Etat, une motion tendant à reconnaître aux femmes l'éligibilité aux Conseils et au Synode de cette Eglise.

Bien loin de rechercher aucun appui extérieur, il agit spontanément, évitant même de faire toute propagande auprès des femmes; il estimait leur présence dans les autorités ecclésiastiques si naturelle, qu'il fallait les y admettre sans même attendre qu'elles le sollicitent, et sans créer aucune agitation. Il accepta cependant d'assister à l'Assemblée de l'Association cantonale pour le Suffrage féminin où cette question fut traitée. Il s'y révéla à la fois homme doux et humble de cœur, et ferme dans sa conviction. La proposition qu'il avait faite réussit, au Synode, les 2/3 des voix, mais non les 3/4 nécessaires à la révision de la Constitution de l'Eglise. Elle avait du moins, entre autres avantages, mis en lumière cette figure respectable et vraiment évangélique.

E. P.

**Toujours le droit au travail de la femme mariée**

C'est la Belgique qui vient d'atteindre maintenant la contagion des restrictions et défenses concernant le travail de la femme mariée. Le Rév. Père Rutten (que nous nous souvenons d'avoir entendu, il y a vingt ans, dans des Congrès de politique sociale, défendre le droit de vote des femmes) vient de déposer au Sénat belge un projet de loi que nous estimons, et toutes les féministes avec nous, extrêmement dangereux.

Il ne s'agit de rien moins, en effet, que d'interdire aux femmes mariées « toutes occupations comme ouvrières ou employées, à l'exception de celles qui travaillent dans l'agriculture, des ouvrières à domicile et des domestiques, et de celles au service d'un employeur qui n'occupe pas plus de trois personnes. Sont en outre exceptées les femmes investies d'un poste de direction ou de confiance ».

La mesure est de vaste envergure, puisqu'elle atteint, non seulement tous les ouvrières d'ateliers et de fabriques, grandes et petites, mais encore la foule des employées de bureau et de banque, l'armée des dactylos et celle des vendeuses de magasin. Et le pire est que le Père Rutten et celles qui ont collaboré à la préparation de ce projet sont inspirées du plus vif désir de venir en aide à la femme qui travaille, et de contribuer à améliorer de sa situation! Voyant de près les difficultés de la vie de l'ouvrière d'usine dans les localités populées de la Belgique, réalisant que la tâche est pour elle double quand elle est mariée et mère de famille, il et elles ont pensé que le meilleur moyen de la décharger était de supprimer tout net une de ses tâches. C'est simple... mais simpliste aussi!

Nous avons trop souvent bataillé dans ces colonnes en faveur de l'impréscriptible droit au travail de la femme, pour qu'il soit nécessaire de recommander à ce propos. Une première objection d'ordre pratique tombera sous le sens de nos lecteurs: la nécessité absolue du salaire de cette femme dans 99 cas sur 100 sans doute, pour la vie matérielle de sa famille. L'objection de principe, si

la garde-malade d'un vieux père appauvri, de santé chancelante, et en dépensant pour lui jusqu'au dernier sou de sa fortune personnelle.

Hélas! Après la mort du chef de famille, la jeune fille, muée en vieille fille, doit chercher abri auprès de sa sœur Juliette, un peu vaniteuse, dépensière, égoïste, de son beau-frère, assez mal en point dans ses affaires, se faire la femme de ménage, la gardienne des enfants; et plus d'un fois, la douce, patiente, bienfaisante influence de Marie apaise les querelles entre les époux, détourne les plus graves malheurs conjugaux. Ne croyez pas cependant qu'en lui en garde quelque reconnaissance! Peu à peu en dépit de la prospérité croissante du ménage, de son constant dévouement, la tante se trouve rejetée au second ou au troisième plan, fait de plus en plus figure de parent pauvre et, à l'heure de sa mort (après une émouvante scène, au cours de laquelle le beau-frère, jadis aimé par elle, semble prendre tardivement conscience de son ingratitude, de celle des siens), Marie s'éteint dans l'oubli, presque isolée, claustrophobie dans une chambre dans le bel appartement, avec pour seule compagnie, celle d'une fillette, sa petite nièce une future Tante Marie, peut-être elle aussi!...

Cette longue, morne destinée, mélancoliquement « quotidienne », l'auteur nous la retrace à l'aide de brèves tableautins, les uns ironiquement plaignants, les autres discrètement pathétiques, et « embrassants », une période de plus de trente années. La pièce de Mme Valvray procède par menus traits, épisodes, et elle atteint au maximum d'émotion par des moyens toujours justes, discrets, sensibles; va loin dans le cœur humain sans avoir l'air d'y toucher. C'est de l'art, et du plus délicat.

grave, de l'atteinte, qu'aucun élément juridique ne peut justifier, porté au droit d'un individu, pour raison d'état-civil. L'objection de la prime donnée au célibat... ah ! celle-là, le Père Ruttén la prévoit partiellement, en déclarant assez curieusement que l'interdiction s'applique non seulement aux femmes légalement mariées, mais aussi à celles vivant maritalement. Disposition qui d'ailleurs ne résout pas la difficulté, car la conséquence immédiate en sera la nécessité de donner une définition légale du concubinage, et de déterminer la nature des relations qu'une femme célibataire peut entretenir avec un homme pour savoir si elle tombe ou non sous le coup de la loi ! ! ! L'objection professionnelle de la baisse du niveau du travail féminin dans tous les métiers et emplois visés, car qui voudra prendre la peine de faire un apprentissage quelconque avec la perspective de devoir abandonner le travail si tôt marié ? L'objection sociale : pourquoi traiter autrement que les ouvrières et les employées les paysannes, dont la vie dans des champs parfois lointains, sous la pluie cinglante ou le soleil de feu, est aussi bien dure ? les travailleuses à domicile, ces éternelles et misérables exploitées ? et ne laisser aux femmes mariées que ces travaux-là ? L'objection féministe : si l'on admet que, pour raison de sexe, on puisse empêcher un être humain de travailler, alors c'est le travail des femmes en lui-même qui est menacé, et les célibataires peuvent attendre d'un jour à l'autre la loi qui, sous un prétexte quelconque, leur interdira à leur tour de gagner leur pain... Et la liste des objections va s'allongeant encore, au gré de toutes les réflexions que suggère la lecture de ce texte de loi.

Il est désolant que, pour venir en aide à l'ouvrerie épaisse, à la mère de famille à bout de forces, ceux et celles qui cherchent son bien-être n'aient pas songé plutôt à d'autres mesures : plus courte durée de la journée de travail, amélioration des logements, perfectionnement des installations ménagères, développement des institutions sociales, salaire égal au salaire masculin quand le travail est égal, etc., etc. La liste de ces mesures s'allonge aussi facilement.

En voilà assez pour montrer de quel côté il faut chercher les remèdes aux maux que l'on nous signale. Espérons que les féministes belges, qui comptent des femmes de tête et de cœur, vont nous donner l'exemple d'une active campagne contre ce désastreux projet de loi.

E. Gd.

#### Le Congrès du Conseil International des Femmes

(suite de la 1<sup>re</sup> page)

Comme toujours, les Commissions permanentes ont siégé avant l'Assemblée générale ; elles mettent à jour, avec les données qui sont recueillies par tous leurs membres, les résolutions proposées à la séance de l'Exécutif, soit, cette année-ci, les résolutions votées l'an dernier à Stockholm.

Il n'est pas étonnant qu'à travers toutes les Commissions, on retrouve les préoccupations concernant le travail féminin et la paix, non seulement dans les Commissions qui portent ces noms mais aussi dans celles de l'éducation, du cinématographe et de la radiodiffusion, de la presse, de la protection de l'enfance. La Commission de la paix et de l'arbitrage, après en avoir délibéré seule, tint

une séance en commun avec la Commission de la paix de l'Alliance internationale du Suffrage, et cette collaboration permit de mettre au point les résolutions dont on trouvera le texte plus loin.

Ces résolutions furent acceptées par l'assemblée générale du 7 juillet. C'est là aussi que furent adoptées les résolutions et recommandations de la Commission du cinématographe et de la radiodiffusion, laquelle Commission travaille en liaison étroite avec l'Institut de coopération intellectuelle et l'Institut international de cinéma éducatif de Rome. Nous avons pu nous rendre compte du rôle formidabil que jouent ces deux instruments dans l'éducation populaire, et comment, dans bien des pays, les femmes ont su faire valoir leur point de vue à leur égard. En Suisse, nous devrions porter notre attention sur les problèmes qu'ils posent et obtenir que des femmes capables fassent partie des comités s'occupant de cinéma et de radio.

La présidente de la Commission du C. I. F. Mme Dreyfus-Barney, de concert avec le Conseil français avait organisé une soirée cinématographique suggestive. Nous fûmes spécialement frappés par le « film de 3 minutes », lequel nous rend compte d'un fait d'histoire ou de science par le graphique en mouvement et qui, malgré sa courte durée, est d'une clarté remarquable. Une actualité Gaumont, rendue avec un art impressionnant par Germaine Dulac, et des dessins animés charmants auront contribué à orienter les déléguées dans leurs projets d'action dans ce domaine.

La Commission de la protection de l'enfance s'est occupée de la question des soins pré-nataux, de la répercussion du chômage des parents sur les enfants, et de l'enfance en danger moral. M<sup>e</sup> Gourd a insisté sur l'utilité d'une collaboration étroite avec la Commission du même nom de la S. d. N., et a apporté des précisions sur le travail de cette dernière à laquelle elle représente, entre autres Sociétés, le C. I. F.

La question douloureuse des prisons d'enfants a été illustrée pour un nombre restreint de déléguées par une visite des prisons de Fresnes, établissement impressionnant, puisqu'il donne asile à 4000 détenus, hommes et femmes, établissement moderne — et humain, où la mère peut soigner elle-même son petit enfant, jusqu'à trois ans, où les jeunes délinquantes sont séparées des délinquantes endurcies. Mais la détention dans l'isolement complet de jeunes enfants de 13 ans nous laisse perplexes...

On avait organisé pour les déléguées une série de visites intéressantes, aux institutions sociales des usines de conserves alimentaires Geo, à celles des caisses de compensation de la région parisienne qui sont particulièrement bien comprises, etc. Je passe sur d'autres visites moins intéressantes pour nous. Notons encore la réception à l'Hôtel-de-Ville, du Conseil enfin, où le délégué de la Municipalité prononça un discours nettement suffragiste, et la réception par le Président de la République, des membres du Bureau et des présidents des commissions permanentes.

J'aimerais pouvoir faire vivre devant les lecteurs du *Mouvement* telle ou telle personnalité rencontrée au Congrès : la place, héroïne, me manque.

Les suffragistes, marchant en tête du mouvement féministe, connaissent la collaboration internationale au sein de leur Alliance inter-

## Les Femmes et le Désarmement

### Résolutions adoptées par le Conseil International des Femmes au Congrès de Paris (Juillet 1934)

*I. En ce temps de crise où la mentalité des jeunes générations est influencée par les conditions actuelles difficiles et par les sérieux conflits nationaux et internationaux, il est de la plus grande importance que l'éducation physique et intellectuelle des jeunes générations dans la famille et à l'école soit dirigée vers un esprit de conciliation entre les races, les nations et les classes, qui n'exclut pas la fermeté et le sacrifice consenti à un idéal d'équité et de respect de soi.*

*En conséquence, le Conseil International des Femmes souligne qu'il est du devoir des femmes de redoubler les efforts tentés dans ce sens, ainsi qu'il le recommande depuis 1909, efforts encouragés par le Comité du Désarmement Moral, institué par la Conférence du Désarmement, et qui ont toujours trouvé un puissant appui à la Commission Internationale de Coopération Intellectuelle dès sa fondation, de même que dans ses Instituts de Paris et de Rome.*

*II. Le Conseil International des Femmes, sans vouloir aborder dans cette résolution tous les aspects techniques du problème du désarmement, tient à souligner la particulière importance de certains points sur lesquels ses différents Conseils nationaux peuvent exercer une action immédiate et utile.*

*1o Le Conseil International des Femmes, convaincu qu'il est impossible et illégitime de songer à humaniser la guerre, a toutefois le désir de souligner le caractère particulièrement révoltant de la guerre aérienne, chimique et bactériologique, en même temps que l'inefficacité absolue de toutes les si-disant mesures de protection envisagées jusqu'ici.*

*2o Le Conseil International des Femmes estime indispensable comme première étape dans la voie du désarmement aérien :*

- a) l'interdiction des bombardements aériens;
- b) la suppression des avions de bombardement;
- c) l'institution d'un contrôle international de l'aviation civile, afin qu'elle ne puisse pas être utilisée pour des fins militaires.

*3o Le Conseil International des Femmes entreprend avec une vive satisfaction la résolution adoptée à l'unanimité le 11 juin 1934 par la Commission Générale de la Conférence du Désarmement, par laquelle est approuvé le principe d'un système de publicité des dépenses de défense nationale devant permettre un contrôle par l'opinion publique.*

*4o Le Conseil International tient à faire connaître aux chefs d'Etats qu'ils seront considérés comme responsables de la course aux armements qui conduirait infailliblement le monde à la guerre.*

*III. Le Conseil International des Femmes prend acte avec une profonde satisfaction des propositions récemment adoptées par le Comité du Trafic des Armes de la Conférence du Désarmement dans le but de rendre efficace le contrôle de la fabrication et du contrôle des armes.*

*Il invite ses Conseils nationaux à travailler pour faire accepter ces propositions par leurs gouvernements respectifs afin qu'elles s'inscrivent dans une Convention de Réduction des Armements, Convention dont l'établissement apparaît comme indispensable pour arrêter la course aux armements.*

*IV. Le Conseil International des Femmes s'est vivement réjoui de la recommandation adressée au mois de mai par le Conseil de la S. d. N. aux Etats membres pour qu'ils ne fournissent plus d'armes à la Bolivie et au Paraguay ; les armes importées de l'étranger contribuent pour une large part à rendre plus meurtrière la guerre du Chaco.*

*Le Conseil International des Femmes espère que les gouvernements suivront cette recommandation, et que ce précédent aura pour résultat de restreindre de plus en plus dans le monde entier le trafic international des armes.*



## Les Femmes et la Société des Nations

### Notes féministes sur la XVIII<sup>e</sup> Conférence Internationale du Travail.<sup>1</sup>

(Genève, juin 1934)

#### II.

L'espérance que, cette année, le nombre de femmes déléguées et experts techniques serait spécialement grand, du fait que deux des objets à l'ordre du jour concernaient essentiellement les femmes, n'a pas été réalisée : aussi Mme Kjelsberg, la déléguée norvégienne, toujours si vivante et sympathique, manifesta-t-elle, dans la séance plénière du 16 juin, son désappointement à cet égard. « Sur 480 délégués au total a-t-elle déclaré, on ne compte que 14 femmes, dont 11 dans les groupes gouvernementaux et 3 dans le groupe ouvrier, soit une proportion infiniment faible. Et pourtant, le traité de paix de Versailles a établi l'égalité des droits des femmes à tous les postes (article 7), et a stipulé en plus que, lorsque des questions intéressant spécialement les femmes viennent à la Conférence, les délégations doivent compter en tout cas une femme (art. 389). Et maintenant plus que jamais, la collaboration des femmes et des hommes est nécessaire si l'on veut arriver à guérir le monde de sa misère ». Betsy Kjelsberg indiqua également qu'aucune femme ne siège actuellement dans le Conseil d'administration de l'Organisation internationale du Travail, qui possède des compétences si importantes et qui établit les ordres du jour de la Conférence.

Par cette intervention, la déléguée norvégienne s'est fait de nombreuses amies parmi les femmes et nous espérons bien que sa voix sera entendue, quoique les perspectives actuelles ne soient guère favorables. L'intention des auteurs du traité de Versailles était évidemment que les ouvrières soient représentées à la Conférence, soit que des femmes déléguées eussent leur place dans les délégations ouvrières de chaque pays. Mais ces délégations sont restreintes pour beaucoup de pays : pour la Suisse par exemple, les sièges sont répartis entre les différents groupes d'intérêts : Union syndicale, syndicats chrétiens sociaux, alternativement avec



Cliché Mouvement Féministe  
Mme A. QUINCHE



Cliché Mouvement Féministe  
Mme A. de MONTET

## Deux déléguées suisses au Congrès de Paris

La délégation suisse au Congrès du C. I. F. était composée de : Mme A. de Montet, présidente du Conseil national (Alliance nationale de Sociétés féminines suisses), Chenevard-de Morsier (Genève), Eder-Schwyzer (Zürich) et de M<sup>e</sup> Ant. Quinche (Lausanne), E. Zellweger (Bâle) Clara Nef (Appenzell), Annie Murset (Zürich), L. Billeter (Neuchâtel), et Dr. Renée Girod (Genève).

<sup>1</sup> Voir le précédent numéro du *Mouvement*.